

**VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE**

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque invité de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRE	PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ÉTENDUS À CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
<p><b>HIVER 2024/25</b></p> <p><b>ESPAGNE, FRANCE, ITALIE, MAROC, BRÉSIL</b></p>	<p><b>PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT DU BRÉSIL AU PAYS DE RÉSIDENCE</b></p> <p>Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p> <p>EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT SPÉCIAL AU BRÉSIL POSSIBLE UNIQUEMENT À SALVADOR DE BAHIA, SANTOS ET RIO DE JANEIRO</p>	<p><b>PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT DU BRÉSIL AU PAYS DE RÉSIDENCE</b></p> <p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours touristiques d'une durée maximale de 90 jours pour l'espace Schengen et le Brésil, <b>sauf les nationalités marquées en rouge qui doivent demander un visa brésilien pré-délivré :</b></p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / El Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / <b>Kiribati</b> / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / <b>Maurice</b> / Mexique / <b>Micronésie</b> / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / <b>Nauru</b> / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / <b>Palau</b> / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / <b>Sainte-Lucie</b> / Saint-Vincent / <b>Samoa</b> / Serbie* / Seychelles / Singapour / <b>Îles Salomon</b> / Corée du Sud / Taïwan** / <b>Timor-Leste</b> / <b>Tonga</b> / Trinité-et-Tobago. Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / <b>Tuvalu</b> / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / <b>Vanuatu</b> / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau".</p> <p><b>Les passagers ne disposant pas d'un visa brésilien, lorsqu'il est exigé, ne peuvent pas rester à bord.</b></p> <p><b>TRANSIT MAROC</b></p>	<p><b>PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT DU BRÉSIL AU PAYS DE RÉSIDENCE À ENTRÉES MULTIPLES</b></p> <p>(SI VOUS N'ÊTES PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QUE VOUS RÉSIDEZ DANS UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, VEUILLEZ NOTER QUE VOUS DEVEZ ÊTRE EN POSSESSION D'UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN - NON VALIDE SI EN COURS DE RENOUELEMENT).</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p><b>Les ressortissants des pays suivants ont besoin d'un visa pour se rendre au Brésil :</b></p> <p>Afghanistan / Algérie / Angola / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Brunei / Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Cabo Verde / République centrafricaine / Tchad / Chine / Comores / Congo / République de Corée / République de Corée. Chine / Comores / Congo / République démocratique du Congo / République des îles Cook / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Guinée équatoriale / Érythrée / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Haïti / Inde / Iran / Irak / Jordanie / Kenya / Corée du Nord / Koweït / Kirghizistan / Laos / Liban / Lesotho / Libéria / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Iles Mariannes / Iles Marshall / Mauritanie / Etats fédérés du Mozambique / Myanmar / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Palau / Palestine / Ouganda / République démocratique du Congo / République dominicaine / République populaire démocratique de Corée Oman / Palau / Palestine / Papouasie-Nouvelle-Guinée / Pakistan / Rwanda / Sao Tomé-et-Principe / Arabie saoudite / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan du Sud / Sri Lanka / Soudan / Swaziland / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Togo / Turkménistan / Ouganda / Ouzbékistan / Viet Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe</p> <p><b>Les passagers ne disposant pas d'un visa brésilien, lorsqu'il est exigé, ne peuvent pas rester à bord.</b></p> <p><b>TRANSIT MAROC</b></p>

Les pays listés sur le lien suivant n'ont pas besoin de visa pour visiter le MAROC : <https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco>

Toutes les autres nationalités ont besoin d'un visa pré-délivré par l'ambassade ou le consulat du Maroc ou à défaut peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale.

Depuis juillet 2022, il est possible de demander un visa électronique pour le Maroc. Veuillez consulter les pays éligibles au visa électronique pour le Maroc via le lien suivant : <https://www.moroccovisa.com/>

EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT SPÉCIAL AU BRÉSIL  
POSSIBLE UNIQUEMENT À SALVADOR DE BAHIA, SANTOS ET  
RIO DE JANEIRO

Les pays listés sur le lien suivant n'ont pas besoin de visa pour visiter le MAROC : <https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco>

Toutes les autres nationalités ont besoin d'un visa pré-délivré par l'ambassade ou le consulat du Maroc ou à défaut peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale.

Depuis juillet 2022, il est possible de demander un visa électronique pour le Maroc. Veuillez consulter les pays éligibles au visa électronique pour le Maroc via le lien suivant : <https://www.moroccovisa.com/>

EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT SPÉCIAL AU BRÉSIL  
POSSIBLE UNIQUEMENT À SALVADOR DE BAHIA, SANTOS  
ET RIO DE JANEIRO

**VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE**

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque invité de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

<p><b>HIVER 2024/25</b></p> <p><b>ITALIE, FRANCE, ESPAGNE, MAROC, BRÉSIL</b></p>	<p><b>PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT DU BRÉSIL AU PAYS DE RÉSIDENCE</b></p> <p>Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p> <p>EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT SPÉCIAL AU BRÉSIL POSSIBLE UNIQUEMENT À SALVADOR DE BAHIA, SANTOS ET RIO DE JANEIRO</p>	<p><b>PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT DU BRÉSIL AU PAYS DE RÉSIDENCE</b></p> <p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours touristiques d'une durée maximale de 90 jours pour l'espace Schengen et le Brésil, <b>sauf les nationalités marquées en rouge qui doivent demander un visa brésilien pré-délivré :</b></p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / El Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / <b>Maurice</b> / Mexique / <b>Micronésie</b> / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / <b>Nauru</b> / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / <b>Palau</b> / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / <b>Sainte-Lucie</b> / Saint-Vincent / <b>Samoa</b> / Serbie* / Seychelles / Singapour / <b>Îles Salomon</b> / Corée du Sud / Taïwan** / <b>Timor-Leste</b> / <b>Tonga</b> / Trinité-et-Tobago. Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / <b>Tuvalu</b> / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / <b>Vanuatu</b> / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau".</p> <p><b>Les passagers ne disposant pas d'un visa brésilien, lorsqu'il est exigé, ne peuvent pas rester à bord.</b></p> <p><b>TRANSIT MAROC</b></p> <p>Les pays listés sur le lien suivant n'ont pas besoin de visa pour visiter le MAROC : <a href="https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco">https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco</a></p>	<p><b>PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT DU BRÉSIL AU PAYS DE RÉSIDENCE À ENTRÉES MULTIPLES</b></p> <p>(SI VOUS N'ÊTES PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QUE VOUS RÉSIDEZ DANS UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, VEUILLEZ NOTER QUE VOUS DEVEZ ÊTRE EN POSSESSION D'UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN - NON VALIDE SI EN COURS DE RENOUELEMENT).</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p><b>Les ressortissants des pays suivants ont besoin d'un visa pour se rendre au Brésil :</b></p> <p>Afghanistan / Algérie / Angola / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Brunei / Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Cabo Verde / République centrafricaine / Tchad / Chine / Comores / Congo / République de Corée / République de Corée. Chine / Comores / Congo / République démocratique du Congo / République des îles Cook / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Egypte / Guinée équatoriale / Erythrée / Ethiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Haïti / Inde / Iran / Irak / Jordanie / Kenya / Corée du Nord / Koweït / Kirghizistan / Laos / Liban / Lesotho / Libéria / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Iles Mariannes / Îles Marshall / Mauritanie / Etats fédérés du Mozambique / Myanmar / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Palau / Palestine / Ouganda / République démocratique du Congo / République dominicaine / République populaire démocratique de Corée Oman / Palau / Palestine / Papouasie-Nouvelle-Guinée / Pakistan / Rwanda / Sao Tomé-et-Principe / Arabie saoudite / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan du Sud / Sri Lanka / Soudan / Swaziland / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Togo / Turkménistan / Ouganda / Ouzbékistan / Viet Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe</p> <p><b>Les passagers ne disposant pas d'un visa brésilien, lorsqu'il est exigé, ne peuvent pas rester à bord.</b></p> <p><b>TRANSIT MAROC</b></p>
--	--	---	--

		<p>Toutes les autres nationalités ont besoin d'un visa pré-délivré par l'ambassade ou le consulat du Maroc ou à défaut peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale.</p> <p>Depuis juillet 2022, il est possible de demander un visa électronique pour le Maroc. Veuillez consulter les pays éligibles au visa électronique pour le Maroc via le lien suivant : <a href="https://www.moroccovisa.com/">https://www.moroccovisa.com/</a></p> <p>EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT SPÉCIAL AU BRÉSIL POSSIBLE UNIQUEMENT À SALVADOR DE BAHIA, SANTOS ET RIO DE JANEIRO</p>	<p>Les pays listés sur le lien suivant n'ont pas besoin de visa pour visiter le MAROC : <a href="https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco">https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco</a></p> <p>Toutes les autres nationalités ont besoin d'un visa pré-délivré par l'ambassade ou le consulat du Maroc ou à défaut peuvent rester à bord pendant la durée de l'escale.</p> <p>Depuis juillet 2022, il est possible de demander un visa électronique pour le Maroc. Veuillez consulter les pays éligibles au visa électronique pour le Maroc via le lien suivant : <a href="https://www.moroccovisa.com/">https://www.moroccovisa.com/</a></p> <p>EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT SPÉCIAL AU BRÉSIL POSSIBLE UNIQUEMENT À SALVADOR DE BAHIA, SANTOS ET RIO DE JANEIRO</p>
--	--	--	--

**VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE**

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque invité de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

	EXIGENCES ESPACE SCHENGEN		
	PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ÉTENDUS À CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
	<p><b>HIVER 2024/25</b></p> <p><b>ÉTATS-UNIS, ÎLES VIERGES, ANTIGUA-ET-BARBUDA, MARTINIQUE, SAINT-MARTIN, BARBADE, PORTUGAL, ESPAGNE, ITALIE</b></p>	<p><b>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS</b></p> <p>Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p> <p><b>A NOTER : Depuis le 1er août 2023, la période de validité de l'ESTA pour les détenteurs d'un passeport hongrois est réduite à un an et à une seule utilisation.</b></p> <p><b>MISE À JOUR IMPORTANTE :</b> Conformément aux dernières directives des autorités américaines, les détenteurs de passeports hongrois devront jusqu'à nouvel ordre présenter la demande d'un nouvel ESTA à l'embarquement du navire. Au cas où l'ESTA ne serait pas délivré pour quelque raison que ce soit, les passagers devront signer une interruption de voyage afin d'être débarqués avant le retour aux États-Unis, faute de quoi ils pourraient se voir refuser l'embarquement. Les clients titulaires d'un visa B1/B2 pour les États-Unis ne seront pas concernés par cette restriction.</p>	<p><b>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS</b> (ne nécessitent pas de visa Schengen pour les visites d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme)</p> <p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Le Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Saint-Marin / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</p> <p><b>A NOTER : Depuis le 1er août 2023, la période de validité de l'ESTA pour les détenteurs d'un passeport hongrois est réduite à un an et à une seule utilisation.</b></p> <p><b>MISE À JOUR IMPORTANTE :</b> Conformément aux dernières directives des autorités américaines, les détenteurs de passeports hongrois devront jusqu'à nouvel ordre présenter la demande d'un nouvel ESTA à l'embarquement du navire. Au cas où l'ESTA ne serait</p>

	<p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme. <a href="https://esta.cbp.dhs.gov/">https://esta.cbp.dhs.gov/</a></p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p>pas délivré pour quelque raison que ce soit, les passagers devront signer une interruption de voyage afin d'être débarqués avant le retour aux États-Unis, faute de quoi ils pourraient se voir refuser l'embarquement. Les clients titulaires d'un visa B1/B2 pour les États-Unis ne seront pas concernés par cette restriction.</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme. <a href="https://esta.cbp.dhs.gov/">https://esta.cbp.dhs.gov/</a></p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p>programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme. <a href="https://esta.cbp.dhs.gov/">https://esta.cbp.dhs.gov/</a></p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>
<b>EXIGENCES POUR LES ÉTATS-UNIS</b>			
<b>PROGRAMME DE DISPENSE ESTA</b>		<b>PROGRAMME DE RENONCIATION NON ESTA</b>	
<p style="text-align: center;"><b>INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS + ESTA</b> (lié au numéro de passeport) ou un visa américain (à double ou multiple entrée) si nécessaire au lieu de l'ESTA.</p> <p style="text-align: center;"><a href="https://esta.cbp.dhs.gov/esta">https://esta.cbp.dhs.gov/esta</a></p> <p>Le permis de séjour en cours de renouvellement n'est pas considéré comme valide.</p> <p><b>PAYS SOUMIS À L'ESTA :</b> Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Chili, Corée du Sud*, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie*, Finlande, France, Grèce*, Hongrie*, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie*, Liechtenstein, Lituanie*, Luxembourg, Malte*, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque*, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie*, Suède, Suisse, Taiwan**, Royaume-Uni.</p>		<p style="text-align: center;"><b>INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>- PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 ou 6 MOIS + VISA POUR LES ÉTATS-UNIS (selon les exigences américaines, entrées double ou multiples).</b></p> <p>Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis.</p> <p style="text-align: center;"><b>Les citoyens des pays énumérés ci-dessous sont exemptés de la règle des 6 mois et peuvent avoir un passeport avec une VALIDITÉ DE 3 MOIS :</b></p> <p>Afrique du Sud, Angola, Antigua-et-Barbuda, Antilles, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Birmanie, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Dominique, République dominicaine, Égypte,</p>	

**VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE**

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque invité de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

<p><b>HIVER 2024/25</b></p> <p><b>ÉTATS-UNIS, ÎLES VIERGES, ANTIGUA-ET- BARBUDA, MARTINIQUE, SAINT-MARTIN, BARBADE, PORTUGAL, ESPAGNE, ITALIE</b></p>	<p>*Il faut avoir un passeport électronique. **Il faut être en possession d'un passeport électronique, et d'un numéro d'identification national.</p> <p><b>A NOTER :</b> Depuis le 1er août 2023, la période de validité de l'ESTA pour les détenteurs d'un passeport hongrois est réduite à un an et à une seule utilisation.</p> <p><b>MISE À JOUR IMPORTANTE :</b> Conformément aux dernières directives des autorités américaines, les détenteurs de passeports hongrois devront jusqu'à nouvel ordre présenter la demande d'un nouvel ESTA à l'embarquement du navire. Au cas où l'ESTA ne serait pas délivré pour quelque raison que ce soit, les passagers devront signer une interruption de voyage afin d'être débarqués avant le retour aux États-Unis, faute de quoi ils pourraient se voir refuser l'embarquement. Les clients titulaires d'un visa B1/B2 pour les États-Unis ne seront pas concernés par cette restriction.</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme. <a href="https://esta.cbp.dhs.gov/">https://esta.cbp.dhs.gov/</a></p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p> <p>Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p>Éthiopie, Fidji, Gabon, Géorgie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyane, Haïti, Hong Kong, Inde, Indonésie, Israël, Jamaïque, Kosovo, Le Salvador, Liban, Libye, Macao, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Roumanie, Russie, Serbie, Seychelles, Sri Lanka, St. Kitts &amp; Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Émirats arabes unis, Uruguay, Ouzbékistan, Vatican (Saint-Siège), Venezuela, Zimbabwe.</p> <p><b>A NOTER :</b> Depuis le 1er août 2023, la période de validité de l'ESTA pour les détenteurs d'un passeport hongrois est réduite à un an et à une seule utilisation.</p> <p><b>MISE À JOUR IMPORTANTE :</b> Conformément aux dernières directives des autorités américaines, les détenteurs de passeports hongrois devront jusqu'à nouvel ordre présenter la demande d'un nouvel ESTA à l'embarquement du navire. Au cas où l'ESTA ne serait pas délivré pour quelque raison que ce soit, les passagers devront signer une interruption de voyage afin d'être débarqués avant le retour aux États-Unis, faute de quoi ils pourraient se voir refuser l'embarquement. Les clients titulaires d'un visa B1/B2 pour les États-Unis ne seront pas concernés par cette restriction.</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme. <a href="https://esta.cbp.dhs.gov/">https://esta.cbp.dhs.gov/</a></p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p> <p>Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>
---	---	---

	EXIGENCES ESPACE SCHENGEN		
	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN
	<p><b>HIVER 2024/25</b></p> <p><b>ITALIE, ESPAGNE, BARBADE, GRENADE, PORTO RICO, ÉTATS-UNIS</b></p>	<p><b>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS</b></p> <p>Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovaquie, Espagne, Suède et Suisse</p> <p>Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p> <p><b>A NOTER : Depuis le 1er août 2023, la période de validité de l'ESTA pour les détenteurs d'un passeport hongrois est réduite à un an et à une seule utilisation.</b></p> <p><b>MISE À JOUR IMPORTANTE : Conformément aux dernières directives des autorités américaines, les détenteurs de passeports hongrois devront jusqu'à nouvel ordre présenter la demande d'un nouvel ESTA à l'embarquement du navire. Au cas où l'ESTA ne serait pas délivré pour quelque raison que ce soit, les passagers devront signer une interruption de voyage afin d'être débarqués avant le retour aux États-Unis, faute de quoi ils pourraient se voir refuser l'embarquement. Les clients titulaires d'un visa B1/B2 pour les États-Unis ne seront pas concernés par cette restriction.</b></p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme. <a href="https://esta.cbp.dhs.gov/">https://esta.cbp.dhs.gov/</a></p>	<p><b>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS</b> (ne nécessitent pas de visa Schengen pour les visites d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme)</p> <p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Le Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Saint-Marin / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</p> <p><b>A NOTER : Depuis le 1er août 2023, la période de validité de l'ESTA pour les détenteurs d'un passeport hongrois est réduite à un an et à une seule utilisation.</b></p> <p><b>MISE À JOUR IMPORTANTE : Conformément aux dernières directives des autorités américaines, les détenteurs de passeports hongrois devront jusqu'à nouvel ordre présenter la demande d'un nouvel ESTA à l'embarquement du navire. Au cas où l'ESTA ne serait pas délivré pour quelque raison que ce soit, les passagers devront signer une interruption de voyage afin d'être débarqués avant le retour aux États-Unis, faute de quoi ils pourraient se voir refuser l'embarquement. Les clients titulaires d'un visa B1/B2 pour les États-Unis ne seront pas concernés par cette restriction.</b></p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security)</p>

**VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE**

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque invité de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

<p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p> <p>Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p>Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme. <a href="https://esta.cbp.dhs.gov/">https://esta.cbp.dhs.gov/</a></p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p> <p>Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p>le terrorisme. <a href="https://esta.cbp.dhs.gov/">https://esta.cbp.dhs.gov/</a></p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p> <p>Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>
<p><b>EXIGENCES POUR LES ÉTATS-UNIS</b></p>		
<p><b>PROGRAMME DE DISPENSE ESTA</b></p>		<p><b>PROGRAMME DE DISPENSE ESTA</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS + ESTA</b> (lié au numéro de passeport) ou un visa américain (à double ou multiple entrée) si nécessaire au lieu de l'ESTA.</p> <p style="text-align: center;"><a href="https://esta.cbp.dhs.gov/esta">https://esta.cbp.dhs.gov/esta</a></p> <p style="text-align: center;">Le permis de séjour en cours de renouvellement n'est pas considéré comme valide.</p> <p>PAYS SOUMIS À L'ESTA : Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Brunei, Chili, Corée du Sud*, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie*, Finlande, France, Grèce*, Hongrie*, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie*, Liechtenstein, Lituanie*, Luxembourg, Malte*, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque*, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Slovénie*, Suède, Suisse, Taiwan**, Royaume-Uni.</p> <p style="text-align: center;">*Il faut avoir un passeport électronique. **Il faut être en possession d'un passeport électronique, et d'un numéro d'identification national.</p>		<p style="text-align: center;"><b>INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>- PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 ou 6 MOIS + VISA POUR LES ÉTATS-UNIS (selon les exigences américaines, entrées double ou multiples).</b></p> <p>Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis.</p> <p style="text-align: center;"><b>Les citoyens des pays énumérés ci-dessous sont exemptés de la règle des 6 mois et peuvent avoir un passeport avec une VALIDITÉ DE 3 MOIS :</b></p> <p>Afrique du Sud, Angola, Antigua-et-Barbuda, Antilles, Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Birmanie, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Dominique, République dominicaine, Égypte, Éthiopie, Fidji, Gabon, Géorgie, Grenade, Guatemala, Guinée,</p>

<p style="text-align: center;"><b>HIVER 2024/25</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ITALIE, ESPAGNE, BARBADE, GRENADE, PORTO RICO, ÉTATS-UNIS</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>A NOTER :</b> Depuis le 1er août 2023, la période de validité de l'ESTA pour les détenteurs d'un passeport hongrois est réduite à un an et à une seule utilisation.</p> <p><b>MISE À JOUR IMPORTANTE :</b> Conformément aux dernières directives des autorités américaines, les détenteurs de passeports hongrois devront jusqu'à nouvel ordre présenter la demande d'un nouvel ESTA à l'embarquement du navire. Au cas où l'ESTA ne serait pas délivré pour quelque raison que ce soit, les passagers devront signer une interruption de voyage afin d'être débarqués avant le retour aux États-Unis, faute de quoi ils pourraient se voir refuser l'embarquement. Les clients titulaires d'un visa B1/B2 pour les États-Unis ne seront pas concernés par cette restriction.</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme. <a href="https://esta.cbp.dhs.gov/">https://esta.cbp.dhs.gov/</a></p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p> <p>Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p>Guyane, Haïti, Hong Kong, Inde, Indonésie, Israël, Jamaïque, Kosovo, Le Salvador, Liban, Libye, Macao, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Palau, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, Roumanie, Russie, Serbie, Seychelles, Sri Lanka, St. Kitts &amp; Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Émirats arabes unis, Uruguay, Ouzbékistan, Vatican (Saint-Siège), Venezuela, Zimbabwe.</p> <p style="text-align: center;"><b>A NOTER :</b> Depuis le 1er août 2023, la période de validité de l'ESTA pour les détenteurs d'un passeport hongrois est réduite à un an et à une seule utilisation.</p> <p><b>MISE À JOUR IMPORTANTE :</b> Conformément aux dernières directives des autorités américaines, les détenteurs de passeports hongrois devront jusqu'à nouvel ordre présenter la demande d'un nouvel ESTA à l'embarquement du navire. Au cas où l'ESTA ne serait pas délivré pour quelque raison que ce soit, les passagers devront signer une interruption de voyage afin d'être débarqués avant le retour aux États-Unis, faute de quoi ils pourraient se voir refuser l'embarquement. Les clients titulaires d'un visa B1/B2 pour les États-Unis ne seront pas concernés par cette restriction.</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme. <a href="https://esta.cbp.dhs.gov/">https://esta.cbp.dhs.gov/</a></p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p> <p>Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>
---	--	--

**VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE**

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque invité de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRE	PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ÉTENDUS À CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
<p><b>HIVER 2024/25</b></p> <p><b>ROYAUME-UNI, FRANCE, PORTUGAL, ÎLES VIERGES, SAINT- MARTIN, ANTIGUA-ET- BARBUDA, MARTINIQUE</b></p>	<p><b>PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK</b></p> <p><b>PAS de carte d'identité européenne acceptée, même en cas de volonté de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni.</b></p> <p>Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p> <p><b>UK eTA: Informations à suivre</b></p>	<p><b>1/ PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK</b></p> <p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / Le Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A.R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Saint-Marin / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</p> <p>** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong".</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</p> <p><b>2/ CONDITIONS REQUISES POUR L'OBTENTION D'UN VISA POUR LE Royaume-Uni, se référer au lien suivant :</b></p> <p><a href="https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf">https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf</a></p> <p>VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES PAYS ÉNUMÉRÉS, MARQUÉS EN NOIR ET EN ROUGE ET EN ROUGE, DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE MUNIS D'UN VISA BRITANNIQUE PRÉ-ÉMIS AVANT L'EMBARQUEMENT</p> <p>Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné.</p> <p><b>UK eTA: Informations à suivre</b></p>	<p><b>PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ + VISA SCHENGEN À ENTRÉES MULTIPLES</b></p> <p><b>MARTINIQUE / GUADELOUPE</b></p> <p>Le visa Schengen doit comporter la mention « valable pour les territoires français d'outre-mer ».</p> <p>VEUILLEZ NOTER : Les passagers soumis à l'obligation de visa Schengen et en possession d'un permis de séjour dans l'un des pays du traité Schengen, peuvent entrer avec un passeport valide + un permis de séjour valide. Ne sont pas acceptées les copies de renouvellement ou les documents temporaires pré-approuvés qui ne sont pas encore l'original du permis de séjour en plastique ;</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p><b>CONDITIONS REQUISES POUR L'OBTENTION D'UN VISA POUR LE ROYAUME-UNI SE RÉFÉRER AU LIEN SUIVANT :</b></p> <p><a href="https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf">https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf</a></p> <p>VEUILLEZ NOTER QUE TOUS LES PAYS ÉNUMÉRÉS, MARQUÉS EN NOIR ET EN ROUGE NÉCESSITENT OBLIGATOIREMENT D'UN VISA BRITANNIQUE (Y compris les passagers ayant une carte de séjour délivré par un pays de l'espace Schengen, se référer à la nationalité du passager)</p> <p>Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné.</p>

**NATIONALITÉS POUR LESQUELLES UN VISA EST REQUIS POUR ENTRER EN MARTINIQUE/GUADELOUPE :**

AFGHANISTAN - AFRIQUE DU SUD - ALGÉRIE - ANGOLA - ARABIE SAOUDITE - ARMÉNIE - AZERBAÏDJAN - BAHREÏN - BANGLADESH - BELIZE - BÉNIN - BÉLARUS - BOTSWANA - BURKINA FASO - BURUNDI - BHOUTAN - BRUNEI - CABO VERDE - CAMBODGE - CAMEROUN - RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE - TCHAD - CHINE - COMORES - CONGO (LES DEUX PAYS) - CÔTE D'IVOIRE - CUBA - DJIBOUTI - DOMINICAINE - EGYPTÉ - GUINÉE ÉQUATORIALE - ERYTHRÉE - ETHIOPIE - FIDJI - FILIPINE - GABON - GAMBIE - GÉORGIE - GHANA - GUINÉE - GUINÉE-BISSEAU - GUYANE - HAÏTI - INDE - INDONÉSIE - IRAN - IRAK - JAMAÏQUE - JORDANIE - KAZAKHSTAN - KENYA - KYRGYZSTAN - KIRIBATI - KUWEI - KHMER - KHMER - KHMER - KHMER... - KIRIBATI - KUWEI... - KHMER... - KIRIBATI... - KHMER... - KIRIBATI... - KIRIBATI... KIRIBATI - KUWEIT - LAOS - LIBAN - LESOTHO - LIBERIA - LIBYA - MADAGASCAR - MALAWI - ÎLES MARSHALL - MAURITANIE - MICRONÉSIE - MONGOLIE - MAROC - MOZAMBIQUE - MYANMAR (BIRMANIE) - NAMIBIE - NAURU - NÉPAL - NIGER - NIGERIA - CORÉE DU NORD - OMAN - PAKISTAN - PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE - PHILIPPINES - RWANDA - QATAR - RUSSIE - SÉNÉGAL - SIERRA LEONE - SOMALIE - ÎLES SOLOMON - SUD-SOUDAN - SRI LANKA - SOUDAN - SYRIE - SWAZILAND - TAJIKISTAN - TANZANIE - THAÏLANDE - TOGO - TUNISIE - TURQUIE - TURKMÉNISTAN - TUVALU - OUGANDA - UKRAINE\* - OUZBÉKISTAN - VIETNAM - YÉMEN - ZAMBIE - ZIMBABWE

Pour les territoires britanniques d'outre-mer et les territoires dépendants de la Grande-Bretagne, un visa est nécessaire pour entrer en Martinique, à l'exception des passeports portant la mention « British citizens ».

\* Le régime d'exemption de visa ne s'applique que si les passagers sont titulaires d'un passeport biométrique.

Depuis le 15 novembre, les ressortissants du Qatar doivent demander un eTA pour le Royaume-Uni. Depuis le 22 février, les ressortissants de l'Arabie saoudite, d'Oman, de Bahreïn, du Koweït, des Émirats arabes unis et de la Jordanie devront également faire une demande d'eTA pour le Royaume-Uni.

<https://www.etauk.uk/>

D'éventuelles mises à jour concernant d'autres nationalités seront communiquées une fois qu'elles auront été officialisées.

**VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE**

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque invité de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRE	PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ÉTENDUS À CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN <u>NON</u> SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
<p><b>HIVER 2024/25</b></p> <p><b>ITALIE, FRANCE, ESPAGNE, PORTUGAL, BRÉSIL, ARGENTINE</b></p>	<p><b>PASSEPORT VALABLE AU MOINS SIX MOIS AU MOMENT DE L'ENTRÉE EN ARGENTINE ET COMPORTANT AU MOINS DEUX PAGES VIERGES.</b></p> <p>Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p>	<p><b>PASSEPORT VALABLE AU MOINS SIX MOIS AU MOMENT DE L'ENTRÉE EN ARGENTINE ET COMPORTANT AU MOINS DEUX PAGES VIERGES.</b></p> <p><b>ZONE SCHENGEN :</b> Pas de visa Schengen Schengen requis pour les visites d'une durée maximale de 90 jours / pour le tourisme.</p> <p><b>TRANSIT BRÉSIL :</b> Les ressortissants des pays suivants doivent demander un visa brésilien préétabli, faute de quoi il n'est pas possible de rester à bord pendant l'escale : Kiribati/Maurice/ Micronésie/Nauru/Palau/Sainte-Lucie/Samoa/Iles Salomon/Timor-Leste/Tonga/ Tuvalu/Vanuatu.</p> <p><b>Les passagers ne disposant pas d'un visa brésilien, lorsqu'il est exigé, ne peuvent pas rester à bord.</b></p> <p><b>DEBARQUEMENT EN ARGENTINE</b> Veuillez consulter la liste des pays qui exigent un visa pour l'Argentine en cliquant sur le lien suivant : <a href="https://www.migraciones.gov.ar/accesible/indexdnm.php?visas">https://www.migraciones.gov.ar/accesible/indexdnm.php?visas</a></p>	<p><b>PASSEPORT VALABLE AU MOINS SIX MOIS AU MOMENT DE L'ENTRÉE EN ARGENTINE ET COMPORTANT AU MOINS DEUX PAGES VIERGES AVEC UN VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE</b></p> <p>(SI VOUS N'ÊTES PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QUE VOUS RÉSIDEZ DANS UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, VEUILLEZ NOTER QUE VOUS DEVEZ ÊTRE EN POSSESSION D'UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN - NON VALIDE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p><b>TRANSIT BRÉSIL :</b> Les ressortissants des pays suivants doivent demander un visa brésilien : Afghanistan / Algérie / Angola / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Cabo Verde / République centrafricaine / Tchad / Chine / Comores / Congo / République démocratique du Congo / République des Îles Cook / Côte d'Ivoire. Comores / Congo / République démocratique du Congo / République des Îles Cook / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Guinée équatoriale / Érythrée / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Haïti / Inde / Iran / Tchad. Bissau / Haïti / Inde / Iran / Irak / Jordanie / Kenya / Corée du Nord / Koweït / Kirghizstan / Laos / Liban / Lesotho / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Iles Mariannes / Iles Marshall / Mauritanie / Etats fédérés de Mozambique / Myanmar / Népal / Niger / Nigéria / Oman / Palau / Palestine / Oman / Palaos / Palestine / Ouganda / Malaisie / Maroc / Tunisie / Turquie / Turquie / Turquie / Turquie. Oman / Palau / Palestine / Papouasie Nouvelle Guinée / Pakistan / Rwanda / Sao Tomé et Principe / Arabie Saoudite / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Sud Soudan / Sri Lanka / Soudan / Swaziland / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Togo / Turkménistan / Ouganda / Ouzbékistan / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe.</p> <p><b>Les passagers ne disposant pas d'un visa brésilien, lorsqu'il est exigé, ne peuvent pas rester à bord.</b></p> <p><b>DEBARQUEMENT EN ARGENTINE</b> Veuillez consulter la liste des pays qui exigent un visa pour l'Argentine en cliquant sur le lien suivant : <a href="https://www.migraciones.gov.ar/accesible/indexdnm.php?visas">https://www.migraciones.gov.ar/accesible/indexdnm.php?visas</a></p>

<p style="text-align: center;"><b>HIVER 2024/25</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ITALIE, FRANCE, ESPAGNE, PORTUGAL, BRÉSIL</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT DU BRÉSIL AU PAYS DE RÉSIDENCE</b></p> <p style="text-align: center;">Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Suisse Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p> <p style="text-align: center;">EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT SPÉCIAL AU BRÉSIL POSSIBLE UNIQUEMENT À SALVADOR DE BAHIA, SANTOS ET RIO DE JANEIRO</p>	<p style="text-align: center;"><b>PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT DU BRÉSIL AU PAYS DE RÉSIDENCE</b></p> <p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours touristiques d'une durée maximale de 90 jours pour l'espace Schengen et le Brésil, <b>sauf les nationalités marquées en rouge qui doivent demander un visa brésilien pré-délivré :</b>  Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Costa Rica / Dominique / El Salvador / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A. R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Corée du Sud / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago. Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Émirats arabes unis / Royaume-Uni / États-Unis d'Amérique / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.  ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.  *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong".  *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau".</p> <p style="text-align: center;"><b>Les passagers ne disposant pas d'un visa brésilien, lorsqu'il est exigé, ne peuvent pas rester à bord.</b></p> <p style="text-align: center;">EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT SPÉCIAL AU BRÉSIL POSSIBLE UNIQUEMENT À SALVADOR DE BAHIA, SANTOS ET RIO DE JANEIRO</p>	<p style="text-align: center;"><b>PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE DÉBARQUEMENT DU BRÉSIL AU PAYS DE RÉSIDENCE À ENTRÉES MULTIPLES</b></p> <p>(SI VOUS N'ÊTES PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QUE VOUS RÉSIDEZ DANS UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, VEUILLEZ NOTER QUE VOUS DEVEZ ÊTRE EN POSSESSION D'UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN - NON VALIDE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;"><b>Les ressortissants des pays suivants ont besoin d'un visa pour se rendre au Brésil :</b></p> <p>Afghanistan / Algérie / Angola / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Brunei / Darussalam / Burkina Faso / Burundi / Cambodge / Cameroun / Cabo Verde / République centrafricaine / Tchad / Chine / Comores / Congo / République de Corée / République de Corée. Chine / Comores / Congo / République démocratique du Congo / République des îles Cook / Côte d'Ivoire / Cuba / Djibouti / Égypte / Guinée équatoriale / Érythrée / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée- Bissau / Haïti / Inde / Iran / Irak / Jordanie / Kenya / Corée du Nord / Koweït / Kirghizistan / Laos / Liban / Lesotho / Libéria / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Îles Mariannes / Îles Marshall / Mauritanie / États fédérés du Mozambique / Myanmar / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Palau / Palestine / Ouganda / République démocratique du Congo / République dominicaine / République populaire démocratique de Corée Oman / Palau / Palestine / Papouasie-Nouvelle-Guinée / Pakistan / Rwanda / Sao Tomé-et-Principe / Arabie saoudite / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan du Sud / Sri Lanka / Soudan / Swaziland / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Togo / Turkménistan / Ouganda / Ouzbékistan / Viet Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe</p> <p style="text-align: center;"><b>Les passagers ne disposant pas d'un visa brésilien, lorsqu'il est exigé, ne peuvent pas rester à bord.</b></p> <p style="text-align: center;">EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT SPÉCIAL AU BRÉSIL POSSIBLE UNIQUEMENT À SALVADOR DE BAHIA, SANTOS ET RIO DE JANEIRO</p>
---	--	--	--